sent qu'il prendra une attitude très conciliante à l'égard de la France. Ils rappellent à ce sujet un discours prononcé à Naples et dans lequel M. Zanardelli déclarait qu'il acceptait la Triple-Alliance mais à la condition que l'Italie servit de trait d'union entre la France et l'Allemagne.

On assure que dans la nouvelle combinaison, M. Zanardelli prendrait le ministère de l'Intérieur.

M. Crispi est reparti pour Naples.

Il est inexact que M. Zanardelli ait l'intention de lui proposer sa succession à la présidence de la Chambre.

Les socialistes au Reichstag

Berlin, 27 novembre. — M. Bebel, le député socialiste bien connu, tire arguments du procès de Hanovre pour se demander si après les révélations qu'il a fournies concernant les ravages du jeu dans l'armée, le corps d'officiers a encore qualité pour remplir les obligations qui lui incombent.

Le ministre de la guerre a répondu d'un ton très cassant que le procès de Hanovre était un cas isolé n'entachant pas l'honneur de l'armée qui sait se défendre elle-même.

Il a repoussé en conséquence l'intervention du Reichstag.

De son côté, le secrétaire d'Etat de la marine a protesté énergiquement contre les attaques de M. Bebel, à l'endroit du matériel naval et affirmé que les cuirassés allemands étaient en excellent état.

Dans les couloirs, on commentait vivement l'attitude résolue des membres du gouvernement à l'égard des socialistes.

On se montrait également frappé du sombre tableau fait par M. Bebel de la crise industrielle et commerciale réduisant à la misère, à la famine des milliers d'ouvriers.

L'orateur socialiste a critiqué l'indifférence du gouvernement qui choisit ce moment pour proposer de nouveaux impôts.

Trouvaille suspecte à la gare de Lyon

Paris, 27 novembre.— Deux cartouches suspectes ont été trouvées ce matin à la gare de Lyon, dans une malle venant d'Italie.

Elles ont été envoyées au laboratoire municipal pour être examinées.

Mort d'un député

Paris, 27 novembre. — M. le vicomte de Kermenguy, député de droite du Finistère, est mort ce matin en son domicile à Paris, des suites d'une courte maladie.

Il était né le 12 décembre 1810 et siégeait à la Chambre depuis vingt-deux ans, représentant la 2e circonscription de Morlaix.

L'affaire de Solesmes

On avait fait bruit dans la presse d'une affaire d'ordre purement ecclésiastique, à la suite de laquelle le digne supérieur général des Bénédictins à Solesmes, dom Delatte, avait été provisoirement suspendu de ses fonctions pendant l'enquête de Rome.

Il ne s'agissait que d'applications canoniques dans la direction de la vie religieuse, et il n'y avait là aucun sujet de scandale, comme auraient pu le faire supposer les insinuations perfides d'une certaine presse.

On attendait la décision de Rome, et l'enquête faite suivant les règles canoniques, le Saint-Office a décidé que Mgr l'archevêque de Rennes, administrateur apostolique du diocèse du Mans, devait replacer dom Delatte à la tête de l'abbaye de Solesmes. Voici la dépêche qui annonce ce fait :

« Hier, le R. P. dom Delatte a fait sa rentrée au monastère de Solesmes.

» Il était accompagné de S. Gr. Mgr l'archevêque de Rennes, arrivant de Rome.

» Le bourg de Solesmes est en fête; toutes les maisons sont pavoisées. Le Conseil municipal, le maire en tête, est allé recevoir le Père Abbé à l'entrée de la commune.

» Tout le pays est unanime à célébrer la justice qui est enfin rendue au Père Abbé de Solesmes, car tout le pays avait protesté contre les agissements qui avaient eu lieu contre lui ».

Prières publiques

S. Em. le cardinal de Paris a ordonné des prières publiques à l'occasion de la rentrée du Parlement.

Vol de dynamite en Suisse

Zurich, 27 novembre. — L'entrée du dépôt de dynamite et de poudre du chemin de fer de Zurich-Thalweil-Zouga a été fracturée cette nuit.

Une grande quantité de dynamite et de poudre a été volée.

Les Espagnols au Maroc

Le ministère espagnol a décidé d'agir énergiquement au Maroc. Le maréchal Martinez-Campos est nommé chef du corps expéditionnaire qui est porté à 20.000 hommes.

Situation météorologique. — Roubaix, 27 nov.— Hauteur barométrique 767 Température : A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 10 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 7 degrés au-dessus de zéro

Connais-tu le Congo ? Fais en l'essai loyal : Il est, comme finesse et parfum, sans rival. 36074d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Société d'Emulation des Lettres, des Sciences et des Arts de Roubaix, a célébré, lundi, le vingt cinquième anniversaire de sa fondation.

Le matin, à onze heures, une messe était célébrée à Saint-Martin, par M. l'abbé Vassart, qui est le vice-président de la société. Elle était dite pour tous les membres — vivants et morts.

A l'issue de la messe, a eu lieu une séance extraordinaire ; M. l'abbé Théodore Leuridan, secrétaire, y a présenté un mémoire sur les travaux de la Société depuis son origine. Ce mémoire est très intéressant : nous ne pourrons dire qu'il soit bien complet, car l'honorable secrétaire y glisse malheureusement trop sur les études si savantes et si littéraires dont son père et lui ont donné la primeur à la Société.

La première partie d'une notice biographique sur M. Henri Dubar-Ferrier, membre fondateur, a été lue ensuite; elle a pour auteur M. Alexandre Faidherbe père, et retrace avec un grand charme la vie de cet homme au cœur si grand et à l'esprit noble que trop peu parmi nous ont eu le bonheur de connaître et d'apprécier selon sa véritable valeur.

Un dîner intime a suivi, au restaurant Ginious. Au dessert, un superbe bronze (la réduction de la statue de Jacquard qui est à Lyon), a été offert au vénéré président de la société, M. Théodore Leuridan.

C'est M. l'abbé Vassart qui, dans une émouvante improvisation, a exprimé à M. Leuridan les sentiments de respect, d'attachement et de sincère admiration de tous les membres de la Société d'Emulation. M. l'abbé Vassart a laissé parler son cœur de prêtre et d'ami; et il a été particulièrement heureux.

M. Amédée Prouvost-Bénat a tenu à rappeler ensuite les titres si nombreux de l'ancien bibliothécaire archiviste municipal, de l'historien savant et consciencieux, à la reconnaissance de la Ville et de l'industrie de Roubaix. L'allocution du grand manufacturier disait, sous une forme très délicate, la pensée de tous ceux qui ont pu suivre depuis trente ans le mouvement roubaisien dans l'ordre municipal comme dans l'ordre industriel; aussi a-t-elle été saluée par de chaleureux applaudissements. C'était un hommage qui était bien dû à M. Leuridan.

M. Th. Leuridan, *justement* ému par ces manifestations, a remercié en quelques paroles vibrantes de cordiale simplicité. Il a tenu à constater que l'honoré M. Alexandre Faidherbe avait été son collaborateur, l'ouvrier de la première heure dans la création de la Société. L'un et l'autre croyaient qu'à côté des travaux de l'industrie il y avait place à Roubaix pour ceux de l'esprit. Les résultats obtenus ont prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés.

M. Alexandre Faidherbe a parlé ensuite, avec sa bonhomie et sa finesse habituelles, des origines de la Société.

M. Wibaux-Motte a eu quelques paroles très-chaudes dans lesquelles il a fait appel aux « jeunes » pour continuer l'œuvre de leurs anciens.

C'est M. le docteur Faidherbe qui a répondu au nom des « jeunes ». Il s'est on ne peut mieux acquitté de sa mission en disant à M. Leuridan qu'ils s'attacheront à suivre les traces et les exemples du savant dont les travaux honorent au dehors la ville de Roubaix.

Disons en terminant que le menu du banquet avait été dessiné, avec un goût exquis, par l'un des membres de la Société, M. Bouzin, l'artiste bien connu dont nous n'avons plus à louer le talent.

Nous espérons pouvoir donner demain à nos lecteurs, dans un supplément spécial, le texte du mémoire de M. l'abbé Leuridan et celui des principaux toasts dont nous venons de parler trop succinctement.

La réunion de Mun-Guesde. — Un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse la dépêche suivante :

« Si le refus de M. de Mun n'est que provisoire et s'il accepte, comme on l'annonce, le débat contradictoire avec M. Guesde proposé par le Parti ouvrier roubaisien, la réunion aura lieu probablement en janvier. Elle sera précédée d'un grand banquet offert aux députés socialistes de toute la France. » P. S.»

Le monument Nadaud. — Nous disions, ces jours-ci, que les membres du Cercle de l'Industrie et ceux du Cercle du Commerce avaient voté, de part et d'autre, et avec un véritable enthousiasme, une subvention pour le monument Nadaud. Nous devons enregistrer aujourd'hui un vote semblable du Cercle du Dauphin qui a tenu, lui aussi, à s'associer au mouvement de sympathie, auquel le nom de l'illustre chansonnier donne lieu de tous côtés.

A propos de cette dernière souscription, l'un des membres du Cercle du Dauphin a composé un quatrain que l'on nous communique et que nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs.

Qu'une œuvre de talent, nous rappelle la gloire,
Toi qui fus, du Dauphin, le président d'honneur:
Mais plus fort que l'airain, honorant la mémoire,
Ton souvenir, Nadaud, vivra dans notre cœur.

Oui, Nadaud, vivra dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu ; il y vivra, non seulement par ses œuvres, mais aussi par le souvenir de bonté et de délicatesse qu'il y a laissé.

Puisque nous parlons de la souscription, disons qu'elle continue à donner d'excellents résultats. Les Roubaisiens ont été magnifiques de générosité. Le monument qui, d'ailleurs, s'offrira bientôt à leurs regards, en sera, croyons-nous, un éclatant témoignage. Il serait injuste, cependant, de leur attribuer tout le mérite du succès de la souscription.

Les amis du dehors y ont également contribué, avec un empressement auquel il faut rendre hommage. Du reste, tout n'est pas fini. De nouvelles souscriptions sont encore en perspective, ici et là-bas, et le comité attendra de les avoir enregistrées, avant de prendre une décision sur la nature et l'importance du monument.

Le banquet de la « Grande-Harmonie ». — Le soir de la même journée, à cinq heures, un banquet de 122 couverts réunissait dans une joyeuse fête de famille les membres de la Grande-Harmonie et ses invités. La vaste salle de l'hôtel des sapeurs-pompiers, où elle siège, était gracieusement ornée. Le menu avait été intelligemment dressé et le repas a été habilement servi par la maison Wardavoir et Ginions.

La table d'honneur était présidée par M. Trannoy, adjoint au maire et préposé aux beaux-arts.

Il avait à sa droite, M. Catteau, président de la *Grande Harmonie*, M. Hubert, commandant du corps des sapeurs-pompiers, et MM. Cheval, Dubocage et Em. Desbonnet, anciens sociétaires. A sa gauche avaient pris place M. Koszul, M. Devernay, chef de service à la Mairie, et M. Schiller, membre de l'Administration de la *Grande Harmonie*.

Le corps des sapeurs-pompiers était représenté par MM. Vanackère, lieutenant-ingénieur, Tillet, lieutenant, Delannoy, sous-lieutenant, Fries, adjudant, Seynave, sergent-major, et Crépin, sergent. La presse locale s'y trouvait également représentée par l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* et par le *Journal de Roubaix*.

Une franche gaieté et un caractère de cordiale fraternité ont présidé à cette fête.

Au dessert, M. Catteau, dans un toast porté à l'administration municipale représentée par M. l'adjoint Trannoy, l'a remerciée des marques de haute bienveillance qu'elle a accordées à la *Grande-Harmonie* et a proposé un chaleureux vivat en reconnaissance de sa sollicitude et comme engagement de maintenir en toutes circonstances la bonne et vieille réputation de la *Grande-Harmonie*.

M. Trannoy a répondu au toast de M. Catteau dans les termes suivants :

» Messieurs,

» Délégué par M. le Maire à votre banquet annuel de Sainte-Cécile, je tiens, pour la première fois que je me trouve parmi vous, à exprimer en quelques mots, mes sentiments à l'égard de la musique. A mon avis, Messieurs, la musique est susceptible d'encouragement, parce que là où elle est pratiquée, elle procure des sentiments agréables aux musiciens eux-mêmes et à leurs auditeurs. En outre, j'estime que la musique offre des distractions honnêtes, morales, et qu'elle participe dans une large proportion, à la joie, au bonheur du foyer.

» Dans ces conditions, Messieurs, je ne peux que vous approuver de cultiver l'art musical, et je croirais faillir au devoir le plus élémentaire si j'omettais de vous féliciter, du plus profond du cœur, de la façon magistrale dont vous interprétez les œuvres des maîtres les plus illustres. Si votre réputation occupe une place prépondérante, je reconnais volontiers, Messieurs, que vous devez cette situation aux chefs éminents qui ont dirigé vos efforts, notamment à M. Koszul, dont l'éloge est sur vos lèvres, ainsi qu'à M. Catteau, votre vice-président, et à ses dignes collaborateurs, qui tous se distinguent par leur administration aussi sage qu'éclairée.

» Persévérez, Messieurs, dans la voie où vous êtes engagés; votre renommée si bien justifiée, honore la cité roubaisienne tout entière. Aussi dans le courant de la présente année l'administration municipale a tenu à donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte à la musique municipale, la *Grande Harmonie*; elle lui a accordé, à titre gracieux, l'occupation de la salle dans laquelle nous sommes réunis. Soyez certains que l'administration, que je représente ici, se fera un devoir de vous aider dans la mesure du possible. Permettez-moi de terminer, Messieurs, en levant mon verre, à M. Catteau, votre vice-président.

» Messieurs, un vivat à M. Catteau. »

M. Catteau a remercié M. Trannoy de ses paroles bienveillantes à l'adresse de la *Grande-Harmonie* et les membres de la société du vivat sympathique dont il venait d'être l'objet. Il a protesté de son attachement à leur égard et les a félicités des bons sentiments de camaraderie qui les animaient. Il a ensuite proposé un toast à M. Koszul dont il a loué le talent, le sens artistique et la haute valeur comme chef d'orchestre, qui se manifestent de plus en plus à chaque nouvelle exécution.

C'est avec un enthousiasme indescriptible que cette proposition a été accueillie, et M. Koszul a été l'objet d'une ovation enthousiaste, témoignage évident de l'attachement et de la confiance que tous les membres de la *Grande Harmonie* professent à son égard.

Il a remercié M. Catteau et a fait remarquer que les succès de la société étaient dus en grande partie à sa bonne organisation et au dévouement de sa commission administrative, heureusement représentée par M. Schiller, de ses sergents, de ses professeurs et de ses solistes en faveur desquels il a demandé un vivat chaleureux.

Après un toast de M. Schiller à la presse, auquel le représentant du *Journal de Roubaix* a répondu, M. Catteau a porté la santé de tous les invités et en particulier de M. le commandant des sapeurs-pompiers et des délégués du corps, auxquels il a exprimé sa satisfaction de se trouver réunis sous le même toit et qu'il a remerciés de l'accueil qu'ils avaient bien voulu réserver à la *Grande Harmonie*. Il a associé dans ce même toast les vétérans de la société, MM. L. Cheval, Dubocage père et M. Em. Desbonnet ainsi que M. Devernay et tous les invités.

M. Hubert s'est fait l'interprète de tous ceux qui avaient été l'objet de ce vivat et a présenté particulièrement au nom du corps des sapeurs-pompiers qu'il commande, des félicitations et des témoignages d'affection à M. Koszul et à M. Catteau dont il a proclamé le dévouement à toute épreuve. Il a proposé, en terminant, un vivat en l'honneur de la *Grande-Harmonie*, vivat qui a été chanté avec chaleur par tous les invités et qui a clos la série des toasts.

M. Koszul a alors donné connaissance d'un télégramme de MM. Lardinois et Mercier, qui envoyaient de Paris leurs souhaits de bonne fête au président, au chef et à tous les membres de la *Grande-Harmonie*. Cette communication a été accueillie par des applaudissements unanimes.

Un concert improvisé et des mieux réussis a été ensuite organisé et s'est prolongé bien avant dans la nuit. Les auditeurs ont eu l'inappréciable faveur d'y entendre l'excellent chanteur M. Charpentier, et un désopilant comique M. Porte, de l'Orphéon de Valenciennes.

Un meeting de protestation à la salle de la « Paix ». — L'administration municipale de la ville de Roubaix avait organisé pour lundi soir, à huit heures, à la salle de la société coopérative la « Paix », une réunion publique, avec cet ordre du jour : « Protestation contre l'administration supérieure et préfectorale s'opposant aux réformes suivantes : 1° Installation d'une pharmacie municipale; 2° Installation d'un bureau de renseignements judiciaires gratuit; 3° Transport du pain à domicile pour les indigents du Bureau de bienfaisance.

Bien avant l'heure indiquée, de nombreux groupes de citoyens et de citoyennes, parmi lesquels beaucoup de tout jeunes gens et de jeunes filles, viennent prendre place dans la salle. Pour tromper les ennuis de l'attente, on improvise un concert, agrémenté de déclamation, dont le répertoire socialiste et anticlérical fournit exclusivement le programme.

C'est ainsi que se succèdent tour à tour sur l'estrade le citoyen Desplanque, pompier révoqué après sa manifestation antipatriotique du 14 juillet dernier, et plusieurs autres amateurs.

Inutile de dire que ces diverses auditions obtiennent un énorme succès, et provoquent dans l'auditoire des exclamations de toute espèce, parmi lesquelles domine le traditionnel : « Marque, Reboux, » qui ne peut, bien entendu, viser que le reporter du *Journal de Roubaix*, le directeur gérant n'assistant pas à la réunion, pas plus qu'il n'assistait d'ailleurs à celle de vendredi dernier, au théâtre Deschamps, lorsque le citoyen David, d'Armentières, l'a pris à parti directement.

Comme intermède on entend la scie : « A bas Reboux, il faut le pendre ! » et les cris de : « A bas le Préfet du Nord ! Vive Carrette ! A bas la calotte ! Vive le Parti ouvrier ! Vive la révolution sociale ! »

A huit heures et demie, le citoyen maire fait son entrée, au milieu d'une ovation générale. Il est accompagné du citoyen Achille Lepers, adjoint, et des citoyens Henri Vandeputte, Louis Carpentier, Louis Chevalier, Emile Wattel, Henri Dégardin, Jules Boucherie, Victor Petit, Joseph Delétrez, Emile Dubrulle, Désiré Wichart, Alphonse Moret, Charles Stienne, Victor Poulain, Désiré Penant, Pierre Cnudde, Victor Lefebvre, Gustave Derzelle, conseillers municipaux.

Une salve d'applaudissements accueille tous les édiles, au moment où ils se rangent derrière le maire.

On remarque la présence du citoyen Desharbieux, conseiller d'arrondissement du canton-Ouest.

Huit cents assistants environ.

Le citoyen Bailleul ouvre la séance, en expliquant le but de la réunion, qui est de protester contre le *veto* préfectoral, en ce qui concerne les réformes votées par le Conseil municipal pour le soulagement de la classe ouvrière.

Il ajoute que, pendant la première année d'exercice de leur mandat, ces conseillers, sortis de l'atelier, ont cherché, tâtonné ; mais qu'ils savent quoi maintenant, et se sont attiré l'opposition du préfet par leurs travaux intelligents et réformateurs.

« Si le projet de distribution à domicile du pain des indigents n'a pas abouti, c'est par la faute de M. Vel-Durand, et de ses quatre eunuques du Bureau de bienfaisance. » (Bravos).

L'orateur propose à l'assemblée de choisir les éléments du bureau de séance, en dehors du Conseil municipal, « qui doit rester neutre, pour expliquer ses actes ».

La présidence d'honneur est, une fois de plus, décernée au citoyen Culine. Le citoyen Detollenaere est élu président effectif, avec les citoyens Bockstael et Bosquette, comme assesseurs.

La parole est donnée au citoyen Henri Carrette, maire, qui remercie les citoyennes et citoyens venus en aussi grand nombre à la réunion, « et surtout les comités, à l'initiative desquels le Conseil doit de pouvoir rendre compte ce soir des trois questions inscrites à l'ordre du jour. D'aucuns prétendent qu'on ne fait rien au Conseil municipal; mais c'est l'administration supérieure qui l'en empêche. »

Dans une allusion à la précédente administration, le citoyen Carrette dit que lorsque M. Lagache a quitté la mairie, et rendu compte de sa gestion financière, il a annoncé un excédent de recettes de 400.000 francs à peu près. « Notre budget », ajoute-t-il, « sera encore supérieur, bien que nos dépenses aient été plus grandes. »

Le citoyen-maire aborde ensuite les trois questions « qui sont la cause d'un différend avec le préfet, parce qu'elles font partie du programme du Congrès de Lyon ».

En ce qui concerne la pharmacie municipale « le Conseil est unanime pour l'adoption de ce projet. Il y a une vingtaine de pharmaciens à Roubaix, chez qui les ouvriers, malgré leur faible salaire, sont obligés de prendre les médicaments, pendant qu'ils pourraient les avoir, au bas mot, à 50 0[0 meilleur marché. Les pharmacies sont montées sur une grande échelle, avec luxe, et même la lumière électrique; elles vendent en conséquence leurs denrées plus cher. »

De l'avis du citoyen Carrette, il n'existe pas de loi qui puisse interdire une pharmacie municipale.

« Tous les pharmaciens réunis ont envoyé une pétition à M. le Préfet, qui s'est appuyé dessus pour nous dire que l'exécution de notre projet ruinerait une industrie privée. Parce que nous voulons le bien-être de tous, les pharmaciens, qui exploitent tout le monde, disent que nous voulons leur ruine. » (Rires ironiques).

Le bureau de renseignements judiciaires gratuits, d'après le citoyen-maire, a été combattu par les mêmes arguments. « Nous ne voulons plus », dit-il, « que le peuple roubaisien se laisse exploiter par les agents d'affaires, qui abusent des pauvres gens, en les saignant à blanc, pour n'aboutir à rien. Notre plan est d'avoir un homme qui ne coûtera pas plus de quinze cents francs par an, et qui se tiendra à la Mairie, dans un bureau spécial, à la disposition des citoyens, pour les conseiller loyalement ; mais la Préfecture ne l'entend pas ainsi, et ne veut pas que *nous fassions concurrence aux agents véreux*, qui sont quarante-huit sur cinquante » (« A bas le préfet ! »)

Ne criez pas : « A bas le préfet ! » réplique le citoyen maire, « le préfet est dans son rôle; il est payé par le gouvernement pour agir ainsi; quand nous serons un jour au pouvoir, nous verrons, en attendant, travaillons pour la généralité, et rien autre chose. » (Applaudissements.)

« La distribution à domicile du pain des indigents se présente sous un autre aspect », dit le citoyen Carrette, et il explique que l'administration du Bureau de bienfaisance se compose de deux membres élus par le Conseil municipal, avec le maire, président de droit, et de quatre membres nommés directement par la préfecture.

Il remonte à la laïcisation des établissements hospitaliers, « réclamée par les trois membres du Conseil, combattue par la majorité officielle de la commission administrative des Hospices »; puis il montre les indigents, « obligés de traverser toute la ville avec leur sac, pour aller à la rue Pellart, et d'attendre une et deux heures à la porte du Bureau de bienfaisance, ce qui est un déshonneur, et qui fait que bien des pauvres honteux préféreraient mourir de faim chez eux que de se voir dans le même cas ».

« Malgré toutes les bonnes raisons qu'on a pu faire valoir, quatre voix contre trois ont décidé de continuer comme par le passé, et notre bonne volonté a été mise en échec. »

Une voix dans la salle : « Nommez, citoyen maire, ceux qui ont voté contre. »

Après quelques difficultés, le citoyen Carrette donne les noms, et une voix s'écrie : « Belle camelotte ! »

L'orateur se résume en déclarant que le Conseil demande aux électeurs présents un ordre du jour de confiance « pour la conduite qu'il a tenue au sujet de ces trois questions », et il promet que dans le courant de mars ou avril prochain, l'Administration et les conseillers municipaux rendront compte de leur mandat dans une grande réunion publique. (Bravos. « Vive Carrette ! ».)

Il ajoute qu'il peut, dès à présent, garantir un excédent de recettes, « tel qu'aucune administration n'en a jamais eu ; mais on ne gaspillera pas l'argent, on le consacrera à des œuvres utiles, pour le bien de la classe ouvrière ». (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen Derzelle, conseiller municipal, prend la parole à son tour, et attaque successivement les quatre membres « officiels » du Bureau de bienfaisance, M. Philippe père en particulier.

« Le 13 novembre », dit-il, « des beaux messieurs ont mis en adjudication, pour une somme de trente à quarante mille francs, les diverses fournitures à faire en 1894, pour le service du Bureau. Je propose tout bonnement à l'assemblée de nous autoriser tout à l'heure, par son vote, à leur refuser la subvention, et à les laisser seuls s'arranger avec leurs fournisseurs.

« Seulement la question est sérieuse, et il faut bien la peser, afin de ne pas venir nous dire demain que nous avons affamé la classe ouvrière.

» Le Bureau de bienfaisance, c'est la soupape du patronat ; c'est la ville qui paie indirectement de ses deniers l'exploitation patronale. » (Vifs applaudissements).

Le citoyen Achille Lepers, adjoint au maire, combat l'idée émise par le précédent orateur, et présente un projet à lui, « qui est peut-être un rêve, mais qui pourrait, dans un moment donné, permettre de se moquer des quatre administrateurs en question, qui ont une tête infernale. »

Le plan du citoyen Lepers consiste à généraliser, dans toutes les écoles sans exception, l'organisation des cantines scolaires, et à développer en même temps, dans les plus grandes proportions possibles, le fonctionnement des fourneaux économiques.

Cette double combinaison aurait pour résultat, d'après l'orateur, « de faire capituler les quatre individus réfractaires à l'innovation de la distribution du pain des pauvres à leur domicile. »

Il fait observer seulement que les deux projets, « qu'il soumet à l'approbation de l'assistance, ne pourraient guère recevoir un commencement d'application que dans trois ou quatre mois, » et il prie les électeurs « de faire pour cela un peu de crédit à l'administration. » (Marques d'assentiments.)

Dans un long discours, le citoyen Wattel, conseiller municipal, reprend un à un tous les points développés par tous les orateurs qui l'ont précédé à la tribune. Il y ajoute d'autres parties du programme du Congrès de Lyon, en dehors de l'ordre du jour de la séance, entre autres les « Bains et lavoirs publics », qu'il considère « comme une question d'hygiène de premier ordre, et très urgente ».

Il parle également de la rétribution des conseillers prud'hommes ouvriers, « à seule fin de les rendre indépendants vis-à-vis des patrons ». (Bravos et cris de : « Vive le Parti ouvrier ! »)

Le citoyen Bailleul fait une seconde apparition à la tribune, et décerne les éloges les plus pompeux à l'administration municipale, en disant que des ouvriers seuls peuvent comprendre et encourager les aspirations des ouvriers.

Aux quarante-huit mille francs de taxe supprimés sur les vins que vous ne buvez pas », s'écrie-t-il, « la vigilance de la municipalité a opposé la régie des brasseurs, — que je ne voudrais pas traiter de voleurs, dans la crainte de m'exposer à des poursuites, — qui sera une large compensation à ce qu'on a perdu d'un autre côté. »

L'orateur prétend que le *veto* du préfet, « au lieu de laisser passer peut-être inaperçues les réformes opérées par la municipalité ouvrière, va les faire connaître par la voie des journaux bourgeois vendus ici présents, et faire à son insu la meilleure propagande en faveur du socialisme. »

Il attaque, en passant, le *Roubaisien* et l'*Idée du Forçat*, le journal renégat, et termine en disant « que le Conseil municipal n'a fait que la première étape de son devoir, et ira jusqu'au bout ». (Nombreux bravos.)

Le citoyen Derzelle demande la parole pour déclarer qu'il retire sa motion, et se rallie à la proposition de son collègue Lepers. (Applaudissements).

Avant de lever la séance, le citoyen-maire rappelle en quelques mots le but du congrès de l'industrie textile, qui vient de siéger à Roubaix, et préconise la formation d'un syndicat fédéral, national et international, « pour lutter avec avantage contre le capitalisme. » (Approbation générale.)

Il annonce à l'assemblée qu'une grande réunion publique et contradictoire, sur la politique générale », aura lieu, samedi prochain, au théâtre Deschamps, avec le concours du citoyen Jules Guesde.

Le citoyen Detollenaere, président, donne lecture de l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs réunis à la salle « La Paix » approuvent les actes de la municipalité ouvrière; ils lui renouvellent leur confiance et l'invitent à continuer dans la voie qu'elle s'est tracée. Ils blâment l'administration supérieure et préfectorale, ainsi que les quatre membres du Bureau de bienfaisance, nommés par le préfets, qui s'opposent, de parti-pris, aux réformes suivantes :

« 1° Etablissement d'une pharmacie municipale à prix de revient.

» 2° Etablissement d'un bureau de renseignements judiciaires gratuits.

» 3° Transport du pain à domicile, pour les indigents du Bureau de bienfaisance, en un mot tout ce que contient le programme de Lyon. »

Cet ordre du jour est voté par acclamation, et la séance est levée à dix heures.

Aucun incident à signaler à la sortie.

Echos du meeting de protestation de la salle de la « Paix ». — *Dans la précipitation avec laquelle* a été écrit notre compte rendu du meeting de protestation, tenu à la salle de la société coopérative la « Paix », lundi soir, nous avons omis de mentionner un incident survenu au moment où le citoyen-maire a commencé son premier discours. Comme il parlait assis, à l'extrémité de la table du bureau, un assistant lui a crié : « On doit se lever pour parler ! » Des murmures se sont aussitôt fait entendre dans la salle.

Le président est intervenu, en disant « que le maire était fatigué, et qu'il avait beaucoup à dire. »

Le citoyen Carrette a répondu à l'interrupteur « que cela n'avait pas d'importance », ce qui a été souligné par des marques générales d'approbation, et il ne s'est pas levé. Il a d'ailleurs également prononcé de son siège son allocution finale.

Au sujet du second incident, soulevé par un autre citoyen, qui voulait connaître les membres du Bureau de bienfaisance, « en opposition avec la minorité, » le citoyen Carrette a donné toute la nomenclature de la Commission administative : « Le Maire, président de droit ; Achille Lepers et Joseph Trannoy, nommés par le Conseil municipal ; Cyrille Caquant, vice-président ; Achille Florin, Philippe père, Ducatteau, nommés par le Préfet. »

Lorsqu'un peu plus tard le citoyen Derzelle, conseiller municipal, a pris à partie ces quatre membres « officiels », en attaquant surtout M. Philippe père, il a dit de ce dernier « que si ce n'était pas un âne, c'était son cousin ».

Pour justifier ce qualificatif, il a raconté cette anecdote. Lorsque les trois administrateurs, conseillers municipaux, avaient proposé la distribution à domicile du pain des indigents, M. Philippe avait répondu d'une voix chancelante (sic) : « Si la ménagère n'est pas là, où mettra-t-on le pain ? »

Nous avons parlé, au début de notre compte-rendu, du concert improvisé, agrémenté de déclamation, qui avait fait les délices de l'assistance, en attendant l'ouverture de la réunion, et nous avons dit que le répertoire égrené par les amateurs était exclusivement socialiste et antireligieux, ce qui n'a pas dû surprendre nos lecteurs.

Parmi les chansons qui ont eu le plus de succès, à cause des ignominies qu'elles contiennent, nous aurions pu citer deux nouveautés inédites : « Un scandale anticlérical à Roubaix » et « la Sœur Joseph ».

Deux monologues tragiques : « La vengeance du prolétariat » et « Le massacre de Fourmies », ont aussi été accueillis par des tonnerres d'applaudissements.

Ecole Nationale de musique. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, MM. Alphonse Vaissier et Auguste Jourdeuil sont maintenus dans leurs fonctions de membres de la commission de l'Ecole Nationale de musique de Roubaix pour une nouvelle période de trois ans.

On sait que MM. Vaissier et Jourdeuil n'ont cessé depuis quinze ans de prêter leurs concours à l'Ecole Nationale de musique. Aussi la décision de M. le Préfet sera-t-elle bien accueillie du public roubaisien.

Nous apprenons qu'un magasin, d'un genre tout nouveau, va s'ouvrir, rue Jeanne-d'Arc, 26 (contour des halles). C'est une société de Paris, la Compagnie des Ciments Métallisés, qui exposera et mettra en vente, pour quelques semaines seulement, des objets d'art et des statues d'un grand mérite artistique, qui seront vendus dans des conditions extraordinaires de bon marché, tels sont les bustes de Gustave Nadaud et de Gounod ; les statues de Jeanne d'Arc, de Léon XIII, d'Henri IV. Des vases médicis, des ornements, le tout en imitation vieux marbre, bronze ou bois.

Le travail est excessivement soigné et tous ceux qui veulent offrir un cadeau quelconque à l'occasion des fêtes, feront bien de visiter cette exposition avant de faire leurs achats.

Un vol audacieux. — Après avoir brisé un carreau de fenêtre, un ou des malfaiteurs se sont introduits, dimanche soir ou lundi matin, par cette ouverture improvisée, dans la cuisine de la maison occupée par un cultivateur, M. Aug. Tiers, place du Trichon. Ils y ont fracturé un meuble et fait main basse sur son contenu qui consistait en bijoux en or, tels que broches, épingles, etc., le tout d'une valeur de deux cents cinquante francs, ainsi que d'une somme de quinze francs en numéraire.

Ce n'est que dans la journée de lundi que Mme Tiers s'est aperçue du vol. Elle a déposé aussitôt une plainte entre les mains de M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement, qui s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête.

Au n° 13 (treize) de la rue du Bois, à Roubaix, on tient un dépôt de beurre garanti pur de la grande laiterie d'Oostcamp. Ce beurre défie toute analyse et est très apprécié; la maison ne tient ni beurre secondaire, ni margarine, un seul beurre, le vrai, au prix de 3 fr. 75 le kilog.

Une arrestation pour coups et blessures. — Un ouvrier charpentier, Julien Lefebvre, de la rue de Tourcoing, avait dernièrement accablé de coups une cabaretière de la rue Turgot, Mme Carré, qui avait reçu des blessures heureusement sans gravité.

Hier soir, vers cinq heures, le coupable a été arrêté en son domicile

Après avoir subi un interrogatoire sommaire de M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, il a été écroué au dépôt central.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-dixième année, de Mlle Joséphine-Jeanne Dazin, demeurant au hameau du Sart, à Flers. Ses funérailles auront lieu le jeudi 30 courant, à 10 heures, en l'église du Sart.

Croix. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. l'abbé Deswel, curé de Croix, est nommé vice doyen du décanat de Saint-Martin, de Roubaix.

Flers. — *Deux tentatives de déraillement.* — Les personnes qui se trouvaient, dimanche soir, dans le tramway qui part de Lille à minuit vingt, l'ont échappé belle.

Ce tramway arrivait entre la Ville de Roubaix et le Pont du Breucq lorsque le mécanicien s'aperçut que des pavés étaient posés sur les rails; voyant le danger que courait tout le convoi, il fit son possible pour arrêter sa machine et y parvint avant qu'elle ne les atteignît.

Ayant débarrassé la voie il continua sa route, mais au retour du convoi, arrivé également entre le Pavé-Bleu et la Ville-de-Roubaix, il s'aperçut de nouveau que deux pièces de bois étaient posées en travers de la voie de manière à faire renverser le train qui, à ce passage, longe le trottoir jusqu'au Petit-Wasquehal, dans un fossé qui borde la route.

Une fois encore il évita un accident qui aurait pu avoir des conséquences très graves, en arrêtant sa machine et en déblayant la voie.

L'une de ces pièces a un mètre de long sur 25 centimètres de diamètre, l'autre a 40 centimètres sur 15 de diamètre.

Il y a cinq ou six jours, le garde de ligne a été attaqué par plusieurs individus, qui l'ont roué de coups. On suppose que ces individus sont les auteurs de cette tentative criminelle.

M. Delabre, inspecteur de la Compagnie, a prévenu la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

— *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal vient de se réunir, en séance ordinaire, session de novembre, sous la présidence de M. Duhamel, premier adjoint. Quinze conseillers étaient présents.

M. Ladrière, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté sans observation

Le président propose ensuite de nommer un secrétaire pour la session et désigne M. J.-B. Dubar. Ce dernier décline cette fonction et demande que M. Ladrière le remplace.

M. Ladrière prend place au bureau.

Le Conseil accepte le budget tel qu'il est établi par l'agent voyer, pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant l'année 1894 : le montant s'élève à la somme de 10.328 francs.

M. Goube, ayant demandé le prix d'un wagon de pavés, M. Duhamel lui répond que cela coûte 200 francs. M. Goube demande d'ajouter deux wagons supplémentaires et d'en adjoindre le montant au budget.

Le président répond que le budget étant dressé par l'agent-voyer, le conseil n'a qu'une chose à faire, pour l'instant, c'est d'accepter ce budget; si on veut, ajoute-t-il, avec l'argent disponible, voter un crédit supplémentaire, on pourra le faire plus tard.

Les travaux exécutés autour de la maison du curé sont acceptés; on avait proposé de faire un mur de clôture, mais la dépense étant trop élevée il a été décidé en commission, que l'on ferait une clôture en palissade.

M. Duhamel rappelle qu'il est arrivé un accident au Pont-du Breucq, que tout le monde l'a encore à la mémoire, et que deux personnes ont péri, M. Jules Boucly, instituteur adjoint, et M. Carrette fils, et que cet accident a occasionné des dépenses dont le